

# REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure adaptée – Accord-cadre mixte

**Prestations techniques et scéniques pour le  
Festival de la Sainte Barbe  
du 6 au 8 décembre 2024  
Son, lumière, structures**

**Marché de fournitures et de services**

**Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 4 octobre**

**Visite obligatoire :  
Lundi 23 septembre matin OU mardi 24 septembre  
matin (inscription obligatoire)**

13/09/2024



## Table des matières

I.	Acheteur .....	2
II.	Objet de la consultation .....	2
	a. Objet du marché .....	2
	b. Procédure de passation .....	2
	c. Forme du marché .....	2
III.	Dispositions générales .....	3
	a. Décomposition du marché .....	3
	b. Durée du marché – délai d’exécution.....	3
	c. Modalités de financement et de paiement.....	4
	d. Délai de validité des propositions.....	4
	e. Variantes et options.....	4
IV.	Dossier de consultation .....	4
	a. Contenu du dossier de consultation.....	4
	b. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	5
	c. Visite des lieux et consultation de documents sur site.....	5
	d. Modification de détail au dossier de consultation .....	5
V.	Remise des propositions .....	5
	a. Documents à produire.....	5
	b. Remise des offres.....	6
VI.	Sélection du candidat .....	6
	a. Critères de jugement des offres .....	6
	b. Négociation .....	8
VII.	Renseignements complémentaires .....	8



## I. Acheteur

### **Le pouvoir adjudicateur :**

LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN TOURISME – FESTIVAL DE LA SAINTE BARBE  
16 Place Jean Jaurès  
62300 LENS  
03 21 67 66 66

### **Type d'acheteur public :**

EPIC – Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

Représenté par sa directrice, Sophie WILHELM

## II. Objet de la consultation

### a. Objet du marché

La consultation porte sur la location et la prestation technique, son, lumière et structure scénique pour les événements organisés dans le cadre des temps forts du Festival de la Sainte Barbe du vendredi 6 au dimanche 8 décembre 2024 ainsi que le mercredi 4 décembre au Louvre-Lens.

Références à la nomenclature européenne (CPV):

Désignation	Code CPV
Matériel de sonorisation	32342410-9
Systèmes d'éclairage	31527260-6
Equipement multimédia	32322000

### b. Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique.

### c. Forme du marché

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mixte mono-attributaire sans minimum et avec maximum, en application des articles R.2162-1 à R-2162-6 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera exécuté en partie par l'émission de bons de commande, sur la base des bordereaux de prix, passé en application des articles L.2125-1, R.2162-1 à R. 2162-6 et R.2162-13 à 14 du Code de la commande publique avec un montant maximum annuel de 89.999€HT.



Le titulaire ne peut pas prétendre à une indemnisation si le montant maximum annuel n'est pas atteint.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché.

Cet accord-cadre s'exécute également en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les autres besoins (qui n'auraient pas été listés dans le bordereau des prix). Ces marchés subséquents se feront sur la base d'un devis.

Ce devis devra impérativement être accepté par le pouvoir adjudicateur avant de pouvoir être pris en compte. Cet accord sera signifié par l'émission d'un bon de commande.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser tout devis qui serait économiquement inacceptable ou qui ne correspondrait pas au besoin exprimé ; dans ce cas, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire exécuter les prestations par une entreprise de son choix. Le pouvoir adjudicateur se laisse également le pouvoir de négocier s'il le juge opportun.

En cas d'absence d'offre sur un marché subséquent, le titulaire devra justifier par écrit son impossibilité de répondre.

### III. Dispositions générales

#### a. Décomposition du marché

##### 1. Lots

Le marché n'est pas alloti.

##### 2. Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches

##### 3. Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases

#### b. Durée du marché – délai d'exécution

L'accord-cadre a une durée fixée à 3 mois à compter de la date de notification du marché, non renouvelable.

Le délai d'exécution ou de livraison des prestations est fixé dans chaque bon de commande, conformément aux stipulations des pièces du marché ou à défaut dans le mémoire



technique du candidat lors de sa remise d'offre. Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS. La notification des bons de commande se fera par l'envoi d'un courriel.

c. Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif dans les conditions prévues à la rubrique "délais de paiement" du Cahier des Clauses Particulières.

- Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif).
- Délai de paiement : 30 jours.

Le financement du marché et les dépenses qui en résultent sont assurés par le budget de la collectivité (budget annexe Festival de la Sainte Barbe).

d. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 30 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

L'attribution du présent marché par les autorités compétentes de la collectivité ne saurait créer de droits, y compris extracontractuels, au bénéfice du signataire de l'acte d'engagement retenu.

e. Variantes et options

1. Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

2. Options

Il n'est pas prévu d'option.

3. Autres dispositions

Sans objet

IV. Dossier de consultation

a. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC),
- Le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement (CCP et AE)
- La note technique détaillant le matériel demandé



- Le cadre de mémoire technique
- Le bordereau de prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- l'attestation de visite

b. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur le site de Lens-Liévin-Hénin-Carvin Tourisme et du Festival de la Sainte Barbe.

c. Visite des lieux et consultation de documents sur site

La visite des lieux d'exécution du marché est obligatoire.

Elle permettra au candidat d'appréhender le travail à effectuer en fonction des lieux.

Le candidat remettra son offre de prix en fonction des quantités indiquées au DQE. En cas de variation par rapport aux quantités indiquées, le candidat devra argumenter ce choix dans le mémoire technique.

L'offre d'un candidat qui n'aura pas effectué la visite sera déclarée irrégulière.

Pour effectuer la visite, il est demandé aux candidats de confirmer leur présence par courriel à l'adresse suivante : [justine.binot@tourisme-lens.fr](mailto:justine.binot@tourisme-lens.fr).

d. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

## V. Remise des propositions

a. Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Liste des principales fournitures/prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire.
- L'attestation de visite.
- Une attestation d'assurance RC professionnelle en cours de validité
- Les bordereaux des prix unitaires complétés (BPU)
- Le détail des quantités estimées complété (DQE)
- Le mémoire technique complété



- Une proposition de planning de montage et démontage, sous la forme qui conviendra au candidat

### **Sous-traitance**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre le cas échéant, le candidat devra joindre

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant le cas échéant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

#### b. Remise des offres

Les propositions devront être remises par voie électronique à l'adresse [justine.binot@tourisme-lens.fr](mailto:justine.binot@tourisme-lens.fr) avant le vendredi 4 octobre 2024 à minuit. Un accusé de réception électronique sera transmis aux candidats.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

## VI. Sélection du candidat

### a. Critères de jugement des offres

Les critères sont pondérés en pourcentage.

Pour chaque candidat, les notes définitives de chaque critère seront additionnées. Les offres seront classées en fonction du nombre de points obtenus. Le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera retenu.

En cas d'égalité de points, la meilleure note obtenue sur le critère « conseil et approche technique » permettra de départager les candidats. En cas de nouvelle égalité, ce sera le critère « prix des prestations » qui permettra de départager les candidats.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.



Critères de jugement	Pondération
Prix	40%
Conseil et approche technique :	20%
Qualification des intervenants, Interlocuteur privilégié	10
Organisation de la prestation	10
Approche scénique/scénographique :	20%
Références sur manifestations similaires	10
Pertinence du matériel proposé	10
Durabilité environnementale	20%

Critère Prix :

La formule de calcul de la note est la suivante pour ce critère :

$40 \times \text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre du candidat}$ .

La note maximale obtenue pour ce critère est donc de 40/40.

Critère conseil et approche technique :

**Sous-critère prix 1 :** Qualification des intervenants, interlocuteur privilégié

Ce critère sera apprécié en fonction des informations communiquées dans le mémoire technique concernant la mobilisation d'un interlocuteur privilégié au sein de l'entreprise et d'une équipe formée et expérimentée sur la mise en place technique lors de festivals du même type. Il sera noté sur 10.

**Sous-critère prix 2 :** Organisation de la prestation

Ce critère sera apprécié en fonction de la méthodologie de travail proposée adaptée à l'organisation du festival (processus, fonctionnement lors de l'organisation d'une manifestation du même type) dans le mémoire technique. Il sera noté sur 10.

Critère approche scénique/scénographique :

**Sous-critère 1 :** Références sur manifestations similaires

Ce critère sera apprécié en fonction des références mentionnées par le candidat dans le mémoire technique, concernant des manifestations et événements du même type. Des attestations de commanditaires précédents peuvent éventuellement être fournies par le candidat. Ce sous-critère sera noté sur 10.

**Sous-critère 2 :** Pertinence du matériel proposé





Le BPU comporte une liste de références ou de type/de marque de matériel demandé. Toutefois, le candidat a la possibilité de proposer un matériel équivalent s'il ne peut proposer celui demandé. L'analyse de ce critère sera faite sur le respect des demandes formulées au BPU et/ou sur les références proposées en remplacement et argumentées dans le mémoire technique. Il sera noté sur 10.

Critère Durabilité environnementale :

L'analyse de ce critère sera effectuée sur les produits proposés et leur correspondance à des cahiers des charges valorisant la durabilité environnementale des produits (classification énergétique, éco-labels etc. ). Il sera noté sur 20.

b. Négociation

En raison de la forme du marché (procédure adaptée), le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'entamer des négociations avec les candidats suite à la remise des offres.

VII. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent s'adresser à :

Justine Binot

Coordinatrice du Festival de la Sainte Barbe

[justine.binot@tourisme-lens.fr](mailto:justine.binot@tourisme-lens.fr)

06 83 15 62 99

**Voies et délais de recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille

143, rue Jacquemars Gielée

B.P. 2039 - 59014 Lille Cedex

Tél: 0320631300 - Fax: 0320631347 - Courriel: [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)